



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2010

Soixante-quatrième session

Points 132, 146, 161 et 163 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 24 juin 2010

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/64/835)]

64/288. Financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 63/310 du 14 septembre 2009 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine,

Réaffirmant que les efforts visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine doivent être poursuivis et encore renforcés,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le budget du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;
3. *Décide* d'approuver le montant de 10 172 500 dollars des États-Unis, dont 8 875 900 dollars à imputer sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et 1 296 600 dollars à imputer sur le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 ;

Modalités de financement des dépenses prévues

4. *Approuve*, pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, un montant de 7 672 300 dollars à imputer au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, venant s'ajouter au montant proposé dans le budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011³ ;

¹ A/64/762.

² A/64/792.

³ Voir A/64/697.



5. *Décide* de répartir le montant indiqué au paragraphe 4 ci-dessus de façon proportionnelle entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 ;

6. *Décide également* de réduire de 3 903 100 dollars le montant proposé au titre du financement de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011⁴ ;

7. *Décide en outre* de réduire de 6 872 500 dollars le montant proposé au titre du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011⁵ ;

8. *Approuve* la création de deux nouveaux postes (un poste de sous-secrétaire général et un P-4) et la suppression d'un poste P-3 (Bureau de liaison des Nations Unies) au titre du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 ;

9. *Décide* d'ouvrir au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 un crédit d'un montant total de 187 100 dollars réparti entre le chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), à hauteur de 156 700 dollars, et le chapitre 36 (Contributions du personnel), à hauteur de 30 400 dollars, avec inscription de ce même montant au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ; le montant total sera financé par prélèvement sur le fonds de réserve ;

10. *Décide également* d'examiner à sa soixante-cinquième session les modalités de financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, au titre du point intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » et de la question du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

*101^e séance plénière
24 juin 2010*

⁴ Voir A/64/644.

⁵ Voir A/64/685.